

Groupe FRONT DE GAUCHE Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 16 & 17 juin 2016**

**Rapport n° CR 101-16
Création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives
d'urbanisme transitoire**

AMENDEMENT

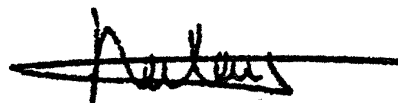
Un article additionnel est ajouté après l'article 4. Il est ainsi rédigé :

« Ce dispositif ne pourra en aucun cas augmenter ni viser à amortir la valeur foncière des territoires sélectionnés. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Si la question des territoires délaissés, des friches et autres projets en attente est un véritable enjeu d'urbanisme et pourrait intéresser la quasi totalité des collectivités locales franciliennes, le groupe Front de gauche reste néanmoins circonspect quant au dispositif qui est ici présenté et qui dénote de fortes connotations spéculatives.

Bien conscient que l'optimisation de la valeur d'usage d'un terrain n'a pas pour conséquence directe l'augmentation de la valeur du foncier, notre groupe tient néanmoins à s'assurer que ces territoires ne feront pas l'objet d'une spéculation commerciale, ou même d'un amortissement économique à court terme par la « cession » de ces lieux en vue de stockage, par exemple.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 16 & 17 juin 2016

Rapport n° CR 101-16
Création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives
d'urbanisme transitoire

AMENDEMENT

A l'article 2 est ainsi rédigé :

« Propose de financer par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, et sous l'égide d'un jury composé d'élus et d'experts, les actions d'amorçage de sites ou les projets d'expérimentation d'implantations ~~économiques~~ temporaires (a minima pour 3 ans) :

- sur la base d'un taux maximum de participation régionale de 50%,
- avec un plafond maximum de la subvention régionale de 200.000€,
- avec un seuil minimal d'intervention de 20.000€
- dans le cadre d'une convention avec une collectivité (commune, EPCI, EPT de la Métropole, syndicat mixte), et le cas échéant un aménageur ou une **association œuvrant dans le domaine culturel, écologique, des pratiques citoyennes innovantes.** »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère qu'il est en effet important de réfléchir à une stratégie en faveur de ce territoires tant il est à privilégier « la densification de l'existant par rapport à des extensions nouvelles » pour reprendre le SDRIF.

Néanmoins, la transformation de ces espaces doit être à la portée de l'ensemble des acteurs de ces territoires et particulièrement des structures œuvrant dans le domaine culturel, écologique, des pratiques citoyennes innovantes qui seront les plus à même, en coordination avec les collectivités locales, à développer un projet.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 16 & 17 juin 2016**

**Rapport n° CR 101-16
Création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives
d'urbanisme transitoire**

AMENDEMENT

A l'annexe 1 « Règlement d'intervention et grille d'évaluation des projets », au « point 6. Calendrier », remplacer :

« 16 juin » par « 18 juillet »

et

« 15 septembre » par « 14 octobre »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que le calendrier de l'Appel à manifester son intérêt (AMI) ne permet pas aux collectivités territoriales d'être traitées de manière égalitaire.

Cet agenda ainsi contraint dans le temps traduit une communication biaisée privilégiant certains territoires avant la publication officielle de l'AMI et créé, de fait un traitement politique clairement inégalitaire entre les territoires.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 16 & 17 juin 2016**

**Rapport n° CR 101-16
Création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives
d'urbanisme transitoire**

AMENDEMENT

A l'annexe 1 « Règlement d'intervention et grille d'évaluation des projets », au « point 3. Organisation de l'AMI & Soutien de la région », dans la partie « f) dépenses éligibles » supprimer le paragraphe suivant :

« La présente aide se veut complémentaire des autres dispositifs de la Région ; il n'est pas possible de la cumuler avec d'autres dispositifs régionaux pour financer une même action. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le groupe Front de Gauche, le bénéfice de cette aide ne peut en aucun cas exclure les territoires qui sollicitent des autres dispositifs. Parce que les aides régionales sont complémentaires, les besoins économiques et sociaux de certains d'entre eux sont tels qu'ils doivent pouvoir bénéficier de plusieurs dispositifs.



Céline MALAISÉ